

**OUVERTURE VIRTUELLE  
DU BARREAU DE MONTRÉAL**

**Allocution prononcée par :**

**L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef**

**Cour supérieure du Québec**

**Le 10 septembre 2020**

Bonjour à tous,

Je vous remercie, madame la Bâtonnière Robin Schiller, pour votre invitation à participer à cette historique cérémonie virtuelle d'ouverture des tribunaux du Barreau pour le district de Montréal.

La rentrée de cette année a pour thème « Ensemble ».

Chaque année, depuis maintenant cinq ans, je viens devant vous à la même période pour vous parler de l'importance de la proportionnalité et de la collaboration de tous les acteurs du milieu juridique. Bien que nous constatons tous des progrès, ces changements sont lents.

Aujourd'hui, il y a urgence à accélérer l'application des principes directeurs, en raison des répercussions négatives de la pandémie sur nos volumes.

Juste pour la division de Montréal et avec les causes de plus de trois jours en périphérie, nous avons dû remettre plus de 450 procès durant la période de la mi-mars au mois de juin. C'est sans compter les procès criminels et les chambres de pratique civile, familiale et pénale.

Nous avons pu limiter les dégâts et durant l'été nous avons réussi à tenir les auditions à un rythme normal, mais dans des conditions encore anormales.

Le défi qui est devant nous maintenant reste considérable, mais je suis convaincu qu'il est gérable et pour ça, nous avons besoin des avocats.

Une application accrue des principes directeurs et en particulier des principes de coopération et de proportionnalité, peut faire la différence.

À l'évidence, ce n'est qu'à moyen terme que nous pourrons reprendre le temps perdu, alors que nous aurons dans les prochains mois à gérer des volumes d'affaires plus importants qu'à l'habitude, notamment en raison des audiences remises au printemps.

Settle whatever can be settled faster and we will be able to improve our delays.

On parle beaucoup des audiences virtuelles comme un moyen d'accès à la justice et nous en sommes heureux. Une audience virtuelle, même la plus bancale, est de loin préférable à une remise pour encombrement.

Ce n'est toutefois pas une panacée. Le juge occupé en salle virtuelle n'entend pas de cause en salle ordinaire et vice versa. Derrière le virtuel, il y a encore des hommes et des femmes en chair et en os qui n'ont pas le don d'ubiquité.

Même si les ressources se sont diversifiées, elles demeurent limitées et c'est là où les avocats peuvent participer à l'effort de guerre.

En réglant les dossiers le plus rapidement possible, vous allez dégager les rôles futurs et nous permettre de placer des causes plus rapidement au rôle.

En évitant des incidents de procédures qui peuvent se régler autrement par coopération, vous allez nous permettre de diminuer les rôles de pratique et ainsi transférer des ressources vers le fond et accélérer la tenue des procès.

Il faut, à notre niveau, pour reprendre une expression chère au docteur Arruda, aplatir la courbe et c'est avec l'aide des avocats que nous y arriverons, non seulement à nous débarrasser des retards accrus, mais à endiguer ceux qui pourraient survenir.

Nous avons les outils pour y parvenir et je vous invite à nous aider à traverser cette période difficile.

Les avocats font partie de la solution.

Ce qui m'amène à redire en présence, même virtuelle, des ministres un thème récurrent des dernières années : le phénomène des plaideurs non représentés.

D'année en année, le phénomène des plaideurs non représentés prend malheureusement de l'ampleur. N'importe quel juge de n'importe quelles des juridictions vous dira qu'un

plaideur non représenté peut prendre le double et parfois le triple du temps qui serait normalement consacré à une affaire. La mauvaise utilisation de ce temps a un effet sur les parties déjà en salle qui attendent leur tour pour procéder.

Je disais plus tôt que les avocats font partie de la solution. Monsieur le ministre de la Justice du Québec, aidez-nous à les réintroduire dans le système pour ceux de nos concitoyens qui sont trop riches pour bénéficier de l'aide juridique, mais pas assez pour s'offrir les services d'un avocat.

Si l'éligibilité est augmentée et que les conditions de rémunération sont améliorées, je suis convaincu que la présence accrue des avocats ne constituera pas une dépense pour l'état, mais bien un investissement qui nous permettra d'alléger les rôles.

In the first part of my speech, I was saying that lawyers are part of the solution. In the context of the Covid Crisis, help us Mister Minister to bring them back in the Court room by improving legal aid.

Sur ce, je vous souhaite à tous une excellente année judiciaire.